



AUDIT POINT DE VENTE BURALISTE

24 000 points de vente en France et un maillage unique qui fait des buralistes le premier réseau de commerces de proximité en France.

Chaque établissement est un lieu d'échanges qui contribue à la vie économique des villes et villages. Il demeure un lieu de proximité dans lequel se crée et s'entretient le lien social. Beaucoup de buralistes se sont engagés dans une réflexion sur la transformation de leur modèle économique et de leur bureau de tabac pour devenir des commerces d'utilité locale.



**CCI LE MANS
SARTHE**

AUDIT POINT DE VENTE BURALISTE



ENGAGEZ AVEC VOTRE CCI LA TRANSFORMATION DE VOTRE BUREAU DE TABAC EN COMMERCE D'UTILITÉ LOCALE

- Partenaire de la Confédération nationale des buralistes, votre CCI vous propose jusqu'à 3 jours d'audit pour vous orienter dans votre transformation: corner snacking, bar à vape, high-tech, service bancaire alternatif... Quel que soit votre projet, votre CCI est à vos côtés pour vous accompagner.



RÉALISEZ UN AUDIT POUR DÉMARRER VOTRE PROJET

- L'audit buraliste réalisé par votre CCI, a pour objectif de vous accompagner dans l'identification et la priorisation des axes de développement pour aboutir à un projet de développement de votre bureau de tabac ou de modernisation. Il s'agit d'une étape obligatoire qui vous permettra de solliciter le fonds de transformation pour le financement du projet.



FINANCEZ VOTRE AUDIT

- Le coût de votre audit est de 650 € HT/jour dans la limite de 3 jours maximum.
- Votre audit est pris en charge par le fonds de transformation des buralistes jusqu'à 100 % et à 50 % si le projet ne se réalise pas.

Lancez-vous en contactant votre CCI

Vanessa DE HÉRAS : 02.43.21.00.30 • vanessa.deheras@lemans.cci.fr

Laurent MARIOT : 02.43.21.00.23 • laurent.mariot@lemans.cci.fr

Adeline MUNIER : 02.43.21.00.25 • adeline.munier@lemans.cci.fr

